AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 2 juillet 2019 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble projeté qui portera le numéro 9925, rue Francis, lequel sera érigé sur le lot 2 494 846 du cadastre du Québec, et ce, dans le cadre de la démolition du bâtiment existant portant le numéro 9909.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- un empiètement en cour avant de l'unité de stationnement de 3,11 mètres mesuré à partir du plan de façade,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 14 juin 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert